



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 15 mai 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 17

M. MAHALI	M. BOURRELY	M. DE GEA	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	M. CARASENA	M. GARCIN	M. SMAILI
Mme BASS	Mme CASTALDO	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
M. BEN MIHOUB	M. CAVANNA	M. RICHARD	Mme VALVERDE
Mme BICAIS			

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 5

Mme BERNARDINI	à	M. MAHALI
Mme CHENET	à	M. CAVANNA
M. GILLET	à	M. RICHARD

Mme JEROME	à	M. BEN MIHOUB
M. MORENO	à	M. GARCIN

Absents/excusés : 5

Mme BELLEC	Mme FORTIAS	Mme MATHERON
Mme CANTAREL	Mme MASSI	

Nombre de votants (présents + représentés) : 22

DELIBERATION 23-30	N° 23-30 – PROPOSITION D'ACQUISITION EN BLOC D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A TOULON (LE ZOLA) AUPRES DE CDC HABITAT
Proposition d'acquisition en bloc ensemble immobilier LE ZOLA à TOULON mis en vente par CDC HABITAT	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : CDC HABITAT – Direction PACA et Corse a décidé la mise en vente en bloc indissociable de l'ensemble immobilier suivant : • Résidence Le Zola, situé 21, avenue Emile Barla – 83000 TOULON, composée de 36 logements collectifs (5 T2 – 19 T3 – 12 T4). Il s'agit d'un ensemble immobilier construit en 1999 comportant 2 bâtiments (surface totale de 2 376 m2) :

- Bâtiment A : 16 logements, élevé sur 3 étages au-dessus du rez-de-chaussée, sans ascenseur,
- Bâtiment B : 20 logements, élevé sur 6 étages au-dessus du rez-de-chaussée, et disposant d'un ascenseur.
- Avec une loge, un local poubelles et un local technique

Ce bien dispose également de 36 emplacements de stationnement : 11 en RDC et 25 en sous-sol, ainsi qu'un petit espace de verdure au milieu des parkings du RDC.

Par courrier en date du 24 mars 2023, TOULON HABITAT MEDITERRANEE a déclaré son intérêt pour la consultation dont il s'agit par l'envoi d'une lettre de confidentialité.

Toutefois, il est précisé dans le règlement de la consultation que TOULON HABITAT MEDITERRANEE devra avoir au préalable reçu l'approbation formelle du Conseil d'Administration.

Après études réalisées par les Directions et Services de l'office, il est proposé d'adresser une offre ferme d'un montant de 3 000 000 € (trois millions d'Euros) assortie de 350 000 € (trois cent cinquante mille Euros) de travaux quant à cette acquisition, sans condition suspensive d'obtention de prêt, la trésorerie de THM permettant de financer un achat comptant.

Il est précisé qu'en application des dispositions de l'article L451-5 du Code de la construction et de l'habitation, aucun avis de l'autorité compétente de l'Etat (Domaines) ne sera requis préalablement à cette acquisition, s'agissant d'une transaction intervenant entre deux organismes d'habitations à loyer modéré.

Les offres devront être remises au plus tard le 26 mai 2023 à 12 h, et seront soumises à la validation des instances décisionnaires de CDC HABITAT.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à :

- Formuler une offre ferme à hauteur de 3 000 000 € (trois millions d'Euros), assortie de 350 000 € (trois cent cinquante mille Euros) [travaux] au titre de la consultation initiée par CDC HABITAT pour l'acquisition des 36 logements collectifs et annexes de la résidence ZOLA
- Réaliser toutes les diligences utiles dans ce cadre, y compris la signature de tous actes

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article L451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	22	Abstentions		Votes contre	0
------------------	----	-------------	--	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à formuler une offre ferme à hauteur de 3 000 000 € (trois millions d'Euros), assortie de 350 000 € (trois cent cinquante mille Euros) [travaux] au titre de la consultation initiée par CDC HABITAT pour l'acquisition des 36 logements collectifs et annexes de la résidence ZOLA

Article 2

AUTORISE la Directrice Générale à réaliser toutes les diligences utiles dans ce cadre, y compris la signature de tous actes

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI